

Chers amis,

**Vous avez reçu un courriel d'AXA Epargne entreprise vous informant que vous devez faire votre choix concernant le paiement de vos primes d'intéressement et de participation sur votre espace client capeasi.com ou l'application mobile AXA ES.**

*Attention : réponse à donner entre le 5 et le 20 juin 2019 et exclusivement en ligne.*

*Sans réponse de votre part, la totalité de votre intéressement et/ou participation sera investie dans votre PEE/PERCO. Vous pourrez, si vous le souhaitez, réaliser ultérieurement un arbitrage de ces sommes entre les différents fonds.*

## VOUS POUVEZ

### **Demander le règlement :**

*Ces sommes seront imposables sur le revenu 2019*

**Investir pour 5 ans dans le PEE et ou en vue de la retraite sur le PERCO (sauf cas de déblocage anticipé) :**

*Ces sommes seront non imposables sur le revenu de 2019. Les plus-values réalisées ne seront pas imposables non plus (hors CSG / CRDS).*

**Investir dans le support court terme AXA Euro 4M (Anciennement AXA Liquidités Court Terme)... en attendant l'opération Shareplan en septembre prochain**

*Cette opération vous permettra d'acquérir des actions AXA et de bénéficier pour la 1ère fois en 2019 d'un abondement de l'entreprise de 600€ (soit 541,80 € nets de CSG/CRDS) pour un investissement en formule classique AXA Actionnariat Direct.*

*Cet abondement de 600 € est une avancée obtenue par vos représentants CFE-CGC, n'hésitez pas à le dire à vos collègues.*

## VOUS POUVEZ AUSSI

**Simplement verser 750€ sur le PERCO, pour bénéficier de l'abondement de 750€... (soit 677,25 € nets de CSG/CRDS) sur l'un des FCPE de la gamme réservés aux salariés AXA.**

*Et ... choisir d'investir le solde de votre participation/intéressement sur l'un des FCPE de la gamme des fonds diversifiés réservés aux salariés AXA dans le PEE.*

### **Fin 2019, AXA proposera un shareplan, avec deux formules :**

- Acquisition d'actions AXA via le fonds AXA Actionnariat Direct. En 2018, ces actions ont été souscrites à -20% sur le prix de l'action. De plus vous bénéficiez des dividendes annuels (1,34 € par action en 2019, soit plus de 5% de rendement)
- Acquisition d'actions AXA via une offre à effet de levier Une banque partenaire (Natexis en 2018) verse pour le compte du salarié 9 fois le montant versé. Le prix d'achat bénéficie d'une décote sur le prix de l'action (5,85% en 2018).  
Si le cours de l'action baisse au bout de 5 ans: Vous bénéficiez d'une garantie du capital versé  
Si le cours de l'action augmente au bout de 5 ans: Le salarié retrouve son capital initial augmenté de 1 fois à plus de 5 fois sur l'ensemble de son investissement !  
(Le multiple de performance est variable et décroît en fonction de l'évolution à la hausse du cours de l'action AXA).  
**Attention: Dans l'opération à effet de levier, vous ne percevez pas les dividendes. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre vos représentants CFE-CGC ou l'expert CFE-CGC AXA : Gaëtan VIDEAU au 06 33 39 13 33**